



En partenariat avec :



MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SST

 De 4 à 10 participants
par session

 1 journée
9h00 à 17h00

 67 Bd Alsace-Lorraine,
93110 Rosny-sous-Bois

Objectifs

- Le M.A.C. SST a pour objectif d'**actualiser et maintenir les compétences du SST**, définies par l'INRS.
- **Intervenir efficacement** face à une situation d'accident, et en matière de prévention, de mettre en application **ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail**, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Public visé & Accessibilité

Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales
Formation ouverte aux personnes en situation de handicap

Tarifs

100€ HT
par session en INTER

700€ HT
par session en INTRA

Une prise en charge financière par « AMET Santé au travail » est possible pour ses adhérents (formation uniquement en INTER)

Pré-requis et Inscription

- Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée. Justificatif à fournir
- Être titulaire d'un certificat APS (Acteur Prévention Secours). Dans cette situation, le MAC Permettra uniquement de maintenir et actualiser les compétences en sauvetage Secourisme du travail. Justificatif à fournir

Évaluation

Une évaluation est mise en place lors du maintien-actualisation des compétences du SST. Les critères d'évaluation SST figurant au document de référence et transcrits dans une **grille d'habilitation de l'INRS, utilisée lors de chaque formation maintien et actualisation des compétences**.

A l'issue de cette évaluation, une **nouvelle carte de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois** sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur. Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

La non-réussite aux épreuves suivies lors d'une formation maintien et actualisation des compétences (MAC) fait perdre « l'habilitation SST ».

De la même manière, dans le cas où ce maintien-actualisation des compétences ferait défaut, le SST perd son « habilitation de Sauveteur Secouriste du Travail » à la date de fin de validité de sa carte de SST. A partir de cette date, il n'est plus autorisé à exercer en tant que SST. Dans ces 2 cas, il conserve néanmoins son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger (art 223-6 du code pénal).

Afin d'être de nouveau habilité SST, il devra valider ses compétences lors d'une nouvelle session de MAC.

Moyens & Supports pédagogiques

Supports employés : mannequins pédagogiques, défibrillateur de formation, matériels divers, plan d'intervention SST, grille de certification des compétences SST, ordinateur et vidéo-projecteur, support pédagogique SST du formateur, maquillage sur les victimes.

La formation MAC se déroule sur 1 jour. La vérification et la mise à jour des connaissances, se fait par le biais de nombreux cas pratiques. Les cas pratiques en fin de journée résumant les connaissances remises à niveaux. Afin d'obtenir le renouvellement de son habilitation, il faudra passer avec succès les exercices de fin de journée.

Programme

ÉCHANGE SUR LES INTERVENTIONS DANS (ET HORS) ENTREPRISE

ANALYSE DES ÉVENTUELLES SITUATIONS DANGEREUSES RENCONTRÉES ET SUR LES MESURES DE PRÉVENTION MISES EN PLACE DANS L'ENTREPRISE

RAPPEL – DOMAINE DE COMPÉTENCE 1

ÊTRE CAPABLE D'INTERVENIR FACE À UNE SITUATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL

ÊTRE CAPABLE DE SITUER LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION

ÊTRE CAPABLE DE RÉALISER UNE PROTECTION ADAPTÉE

ÊTRE CAPABLE D'EXAMINER LA OU LES VICTIMES AVANT ET POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION CHOISIE EN VUE DU RÉSULTAT À OBTENIR

ÊTRE CAPABLE DE FAIRE ALERTER OU ALERTER AFIN DE FAVORISER L'ARRIVÉE DE SECOURS LES PLUS ADAPTÉS POSSIBLE AU SEIN DE L'ENTREPRISE U DE L'ÉTABLISSEMENT

ÊTRE CAPABLE DE SECOURIR LA OU LES VICTIMES DE MANIÈRE APPROPRIÉE

RAPPEL – DOMAINE DE COMPÉTENCE 2

ÊTRE CAPABLE DE SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DE L'ENTREPRISE

ÊTRE CAPABLE DE SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DE L'ENTREPRISE

ÊTRE CAPABLE DE METTRE EN OEUVRE SES COMPÉTENCES AFIN DE CARACTÉRISER DES RISQUES PROFESSIONNELS EN SITUATION DE TRAVAIL

ÊTRE CAPABLE DE PARTICIPER À LA MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR LE BIAIS DE LA PRÉVENTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE OU DE L'ÉTABLISSEMENT